





X. Hovasse

H. Li-Labbé



# INVESTIR DANS L'UNIVERS ÉMERGENT DE MANIÈRE RESPONSABLE





Carmignac est une société d'investissement consciente de ses responsabilités. A la fois très engagée dans l'identification et l'évaluation de son propre impact environnemental, social et de gouvernance (ESG), tous les Fonds Carmignac prennent en compte les critères ESG dans leur processus d'investissement. Carmignac Emergents adopte une approche plus étendue de l'analyse des critères ESG, selon sa philosophie, son processus d'investissement et les convictions de son gérant.



## Un engagement historique

L'investissement responsable n'est pas une nouveauté chez Carmignac. Depuis toujours, forts de notre esprit d'indépendance et de transparence, nous avons maintenu des standards élevés en matière d'investissement responsable, conscients de notre devoir envers nos investisseurs et de notre influence en tant qu'acteur majeur de l'industrie de la gestion d'actifs. En devenant signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI) en 2012, nous avons renforcé le niveau de transparence de l'application des critères ESG dans nos processus d'investissement.



### L'approche long terme du Fonds aux investissements durables

Les sociétés sont sélectionnées selon leur potentiel long terme, la qualité de leur gouvernance, la viabilité de leur bilan et de leur « business model ». Plus particulièrement, l'accent du Fonds sur les secteurs sous-pénétrés assure un investissement dans des thématiques de croissance durable, telles que le financement de technologies durables ou l'amélioration du niveau de vie dans les pays émergents.



### Une prise de décision « responsable »

Les gérants du Fonds ont démontré un intérêt particulier et des convictions personnelles envers les problématiques ESG. Ensemble, ils ont élargi la liste d'exclusion de Carmignac en appliquant des limites à un éventail plus large de secteurs controversés<sup>(1)</sup> et en incorporant leurs propres analyses ISR. De plus, leur implication active en tant qu'actionnaires est devenue une priorité afin d'engager le dialogue et d'atténuer les risques associés aux problématiques ESG des entreprises dans lesquelles le Fonds est investi.

(1) La liste complète des exclusions du Fonds est disponible sur notre site (dans la Politique d'exclusion située sur la page Politiques et Rapports) et sur la page du Fonds (dans les « Lignes directrices ISR », section documents et rapports) ou sur demande à la société de gestion. Les listes d'exclusion sont mises à jour trimestriellement.



Pour en savoir plus sur le Label Towards Sustainability, visitez www.towardssustainability.be.



### Notre chemin vers l'investissement socialement responsable

Le Fonds investit dans les actions émergentes en adoptant une approche d'investissement axée sur les sociétés bénéficiant d'un potentiel de croissance long terme et d'une génération de flux de trésorerie attrayante, dans des secteurs sous-pénétrés et des pays aux fondamentaux macro-économiques solides.



#### Détermination de l'univers d'investissement

Toutes les sociétés éligibles à notre univers d'investissement répondent à la fois à nos critères géographiques, sectoriels et structurels mais aussi à nos exigences ESG et notre politique d'exclusion. En effet, le Fonds privilégie par exemple les entreprises apportant des solutions aux défis environnementaux et sociaux et démontrant une faible empreinte carbone. Le choix des titres s'effectue sur la base d'une sélection négative. Ceci nous empêche d'investir dans des sociétés opérant dans des secteurs controversés comme la production de tabac, l'extraction de charbon thermique, les armes controversées ou encore les sources d'énergies non-conventionnelles. Il y a une politique d'exclusion spécifique sur les énergies conventionnelles et la production d'électricité<sup>(1)</sup>. Les sociétés sont ensuite évaluées selon des critères financiers et extra-financiers.



### Choix des titres et construction de portefeuille

La sélection de titres se fait selon une approche responsable et long terme. Nos équipes mènent des évaluations et des recherches internes spécifiques aux sociétés et se basent aussi sur des recherches et analyses approfondies externes, ce qui inclut la consultation de notations ESG indépendantes, de rapports sur la responsabilité sociale des sociétés et de recherches ESG spécialisées. Ces analyses sont complétées par des visites sur le terrain et des rencontres avec les gérants des sociétés afin de comprendre leurs stratégies et leurs engagements sur le long terme, d'identifier les risques ESG et d'aborder les controverses potentielles.



#### Suivi

L'importance accordée à l'ISR ne prend pas fin lorsque la décision d'investissement est prise. Les thèses d'investissement des sociétés détenues en portefeuille sont régulièrement revues, notamment en ce qui concerne la nature des risques ESG. De plus, en adoptant une politique de vote actionnarial active, les gérants visent à participer à tous les votes possibles<sup>(2)</sup>, renforçant ainsi notre engagement à dialoguer ouvertement avec les entreprises, en vue d'améliorer leur approche et leur conduite vis-à-vis des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance

(1) La liste complète des exclusions du Fonds est disponible sur notre site (dans la Politique d'exclusion située sur la page Politiques et Rapports) et sur la page du Fonds (dans les « Lignes directrices ISR », section documents et rapports) ou sur demande à la société de gestion. Les listes d'exclusion sont mises à jour trimestriellement. (2) Nous nous sommes fixés un objectif interne de taux de participation de 100% hors bons de souscription / P-Notes et actions privilégiées. Pour atteindre cet objectif, nous travaillons en étroite collaboration avec ISS (Institutional Shareholder Services), un acteur majeur de la gouvernance d'entreprise et de l'analyse et du traitement des votes « proxy ». ISS nous aide également dans l'identification et la documentation de problématiques ESG lors des votes.

Ce document ne peut être reproduit en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion. Il ne constitue ni une offre de souscription, ni un conseil en investissement. Les informations contenues dans ce document peuvent être partielles et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Carmignac Emergents (le « Fonds ») est un fonds commun de placement (FCP) de droit français conforme à la Directive OPCVM. L'accès au Fonds peut faire l'objet de restriction à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Il ne peut notamment être offert ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. person » selon la définition de la règlementation américaine « Regulation S » et/ou FATCA. Le Fonds présente un risque de perte en capital. Les risques, les frais courants et les autres frais sont décrits dans le DICI (Document d'Information Clé pour l'Investisseur). Le prospectus, DICI, et rapport annuel du Fonds sont disponibles sur le site www.carmignac.com et sur simple demande auprès de la Société de Gestion. Les DICI doit être remis au souscripteur préalablement à la souscription. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. • En Suisse : Le prospectus, KIID et le rapports annuel sont disponibles sur le site internet www.carmignac.ch et auprès de notre représentant en Suisse, CACEIS (Switzerland), S.A., Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. Le Service de Paiement est CACEIS Bank, Paris, succursale de Nyon / Suisse Route de Signy 35, 1260 Nyon. Le KIID doit être remis au souscripteur préalablement à la souscription.

